

GEFGEFEG

2011-2710

L'homologation de ce produit a été révoquée le 2023-03-16. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

RÉPULSIF À CHIENS ET CHATS
ET AIDE AU DRESSAGE
SERGEANT'S
SHOO!

Aide à éloigner les chiens et les chats des meubles, fleurs, poubelles, arbustes et arbres.
Intérieur/Extérieur

GARANTIE :
Méthyl nonyl cétone 1,9 %

CONTENU NET : 400 g

SOUS PRESSION
DOMESTIQUE

ATTENTION : EXPLOSIF

N° D'HOMOL. 25194 L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
IL EST INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT DIRECTEMENT SUR LES ANIMAUX
COMPAGNIE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Rolf C. Hagen Inc.
20500 Trans Canada Hwy.
Baie d'Urfe, Qc. H9X 0A2
Canada
Telephone : 800-554-2436

RÉPULSIF À CHIENS ET CHATS ET AIDE AU DRESSAGE SERGEANT'S SHOO!

Il faut utiliser le répulsif à chiens et chats et aide au dressage Sergeant's Shoo! tout en dressant l'animal. À l'intérieur comme à l'extérieur, la méthode la plus efficace pour discipliner l'animal est de prononcer une parole sévère, puis d'administrer une punition.

MODE D'EMPLOI : NE PAS TRAITER LES ANIMAUX DE COMPAGNIE AVEC CE PRODUIT. N'utiliser le produit que dans les endroits tout près des bâtiments. Ne pas appliquer dans les zones d'habitats fauniques (p. ex., forêts-parcs, régions boisées). À l'intérieur : Pour briser les mauvaises habitudes de l'animal, comme dormir sur les meubles, tapis ou autres endroits défendus dans la maison, vaporiser le répulsif sur le meuble, tapis, etc. afin d'humecter légèrement la région ou l'objet. Bien agiter avant l'emploi. Avant de vaporiser une grande surface de tapis, de tissu ou de matière plastique, faire un essai préliminaire sur une surface réduite et non visible puisque le produit peut tacher certains tissus ou faire ramollir certains plastiques. On peut aussi éviter d'endommager la surface en vaporisant légèrement un autre morceau de tissu et en le plaçant sur l'objet ou la surface à protéger. Répéter quotidiennement ou au besoin, jusqu'à ce que la mauvaise habitude cesse.

À l'extérieur : Pour empêcher l'animal de compagnie ou les animaux errants de marquer les massifs de fleurs, endroits précis sur la pelouse, arbres, arbustes ou conifères, vaporiser légèrement le répulsif tous les jours ou tous les deux jours le pourtour des massifs de fleurs, les troncs d'arbres, le bas des arbustes et conifères, les endroits précis sur la pelouse, etc. Les animaux errants sont souvent attirés par l'odeur émanant des dépôts d'urine et d'excréments. Ramasser d'abord les excréments, puis vaporiser légèrement l'endroit pour masquer l'odeur. Appliquer au besoin jusqu'à ce que les mauvaises habitudes de l'animal de compagnie ou l'animal errant soient modifiées. Ne pas appliquer directement sur le feuillage des arbustes ou plantes ornementales.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C ni placer le contenant dans l'eau chaude, près des radiateurs ou fours, ou dans des endroits où les températures risquent d'être très élevées. Ne pas perforer ou incinérer le contenant. Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec une personne ou un animal de compagnie, soit directement ou par la dérive. Ne pas permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans la zone traitée avant que le produit ne soit sec. Ne pas appliquer le produit sur les animaux ou les cultures destinées à la consommation humaine ou animale. Éviter de contaminer les aliments ou les produits alimentaires. Toxique pour les poissons et autres formes de vie aquatique. Recouvrir les aquariums situés près des aires de traitement. Toxique pour les oiseaux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants de caoutchouc lors de l'application manuelle de ce produit. Éviter de respirer le brouillard. Après la manipulation ou l'application du produit, se laver les mains (et toute autre partie du corps qui était en contact avec le produit) avec de l'eau et du savon.

PREMIERS SOINS : PERSONNES : En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.**ANIMAUX DE COMPAGNIE :** L'utilisation de TOUT pesticide pour animaux de compagnie peut produire une sensibilisation. S'il y a des

signes de sensibilisation, baigner l'animal en ajoutant à l'eau un savon doux, puis le rincer avec beaucoup d'eau. Si les signes de sensibilisation persistent, consulter immédiatement un vétérinaire. Lors de la consultation d'un médecin ou d'un vétérinaire, apporter le contenant ou l'étiquette, ou noter préalablement le nom du produit et le numéro d'homologation LPA.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. **NE PAS** contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant dans un endroit frais loin de la chaleur et de la flamme nue.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour éliminer la pression résiduelle. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))